

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

Date d'affichage : 1^{er} septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Jérôme GUILLOUD - Pierre FERRIER - Annabelle MORILLAS - Virginie TARDY - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Sébastien RUAZ - Ghislaine BARTHELON

Procuration : Séverine CAPOGNA à Anne-Lise CALABRIN, Ghislaine BARTHELON à Pierre COLOMB

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Juillet 2023
- Conclusion de nouveaux contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2024
- Approbation du rapport de la CLECT de Valence Romans Agglo
- Approbation des statuts modifiés de Valence Romans Agglo
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2023

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le don en faveur de la commune de Sédéron a été payé.
- La validation des rapports d'activité de Valence Romans Agglo et du SDED leur a été transmise

Approuvé à l'unanimité

CONCLUSION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE AU 1^{ER} JANVIER 2024

Jusqu'à présent, la commune de Saint Michel sur Savasse était assurée par la Maif. Toutefois, ce ne sera plus le cas à compter du 1^{er} janvier 2024. En effet, la Maif fusionne avec la

SMACL et n'assurera plus les collectivités territoriales (ce sera la SMACL qui prendra le relais).

Par conséquent, une consultation a été lancée en juin dernier afin de trouver un nouvel assureur pour la commune. Cela n'est pas forcément aisé, de nombreuses compagnies d'assurance ne prenant plus en charge les collectivités.

Des représentants de la SMACL et de Groupama ont été reçus en mairie et voici le tarif des propositions similaires (mêmes garanties) établies par la SMACL et Groupama :

	Groupama	Smacl
Responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique	3 836,21 €	4 094,70 €
Auto collaborateurs	532,50 €	316,71 €
Protection fonctionnelle	43,74 €	58,51 €
Voiture + tondeuses + tracteur	1 123,48 €	707,07 €
TOTAL	5 535,93 €	5 176,99 €

La SMACL étant l'offre la moins chère, il est proposé de choisir cette compagnie d'assurance.

La SMACL propose également des offres sans franchise ; la différence de prix étant minime, l'offre sans franchise pourra peut-être être envisagée.

Voté à l'unanimité

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE VALENCE ROMANS AGGLO

Chaque année, lorsque Valence Romans Agglo récupère de la part des communes de nouvelles compétences, une commission (la commission locale d'évaluation des charges transférées) se réunit pour fixer les conséquences de ce transfert de compétence. Généralement, le coût de l'équipement transféré est évalué et a des conséquences sur l'attribution de compensation versée à la commune concernée.

Ainsi, cette année, les communes de Romans et de Valence ont transféré des éléments à Valence Romans Agglo (un agent pour le service Pays d'art et d'histoire, une subvention à la Cordonnerie et une classe du conservatoire). Au regard des coûts induits, la CLECT a réduit le montant que Valence Romans Agglo verse au titre de l'attribution de compensation aux villes de Romans et Valence.

Même si cela ne concerne que deux communes, l'ensemble des communes de l'Agglo doivent se prononcer sur ce transfert de compétence et sur le rapport établi par la CLECT.

Voté à l'unanimité

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE VALENCE ROMANS AGGLO

La commune d'Etoile sur Rhône a demandé à récupérer la gestion des Clévos. Pour que Valence Romans Agglo puisse tout de même organiser la Fête de la science, il est alors nécessaire de modifier les statuts de Valence Romans Agglo, et les communes doivent approuver cette modification.

Par conséquent, la commune de Saint Michel approuve la modification suivante :

Pour ce faire, il convient de compléter la compétence facultative 5 « Evénements culturels » par l'élément suivant :

- « Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région »

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début juillet :

- Dépôts :
 - DP pour création d'un garage et changement d'ouvertures 120 Rue du Serpolet
 - DP pour construction d'une pergola bioclimatique 95 Rue Côte Maréchale
 - DP pour des panneaux photovoltaïques 131 Rue de la Franquette
- Décisions :
 - Refus pour une DP (panneaux photovoltaïques) 720 Rue de la Patache (absence de pièces complémentaires)
 - Accord pour une DP (garage) 120 Rue du Serpolet
 - Accord pour une DP (pergola) 95 Rue Côte Maréchale

Police de la publicité

La compétence en matière de police de la publicité (réglementer la pose de panneaux d'affichage et de devantures sur le territoire communal) est passée récemment du Préfet au Maire.

Ainsi :

Une compétence qui sera dans certains cas transférée au président de l'EPCI à fiscalité propre

Afin de mutualiser l'exercice de cette police et d'éviter une charge trop lourde pour les petites communes, la loi prévoit dans certains cas le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L. 5211-9-2 du CGCT.

Le transfert est automatique lorsque :

- ◆ l'EPCI est compétent en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de RLP ;
- ◆ il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants membre d'un EPCI à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de PLU ou de RLP.

Néanmoins, un maire qui souhaite exercer lui-même cette police dispose d'un délai de six mois pour s'opposer au transfert et conserver cette compétence (dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales). Dès lors qu'un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert et seulement dans ce cas, le président de l'EPCI peut décider de renoncer au transfert (dans le mois qui suit la fin du délai pendant lequel les maires pouvaient s'opposer).

C'est pourquoi, le transfert entre le maire de la commune et le président de l'EPCI prendra effet :

- ◆ soit le 1^{er} juillet 2024 sur l'ensemble du territoire intercommunal, si aucun maire ne s'est opposé au transfert au 1^{er} juillet 2024 (les maires exercent cette police du 1^{er} janvier au 30 juin 2024) ;
- ◆ soit le 1^{er} août 2024, si un ou plusieurs maires ont fait valoir leur droit d'opposition au 1^{er} juillet 2024 et si le président de l'EPCI ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1^{er} août 2024 (les maires exercent cette police du 1^{er} janvier au 30 juin 2024). Le transfert de la police de la publicité au président de l'EPCI ne concernera que les communes qui ne se sont pas opposées (les maires qui se sont opposés conservent cette police au-delà du 1^{er} août 2024).

Par contre, si un ou plusieurs maires s'opposent au transfert avant le 1^{er} juillet 2024 et que le président de l'EPCI renonce au transfert avant le 1^{er} août 2024, les maires conserveront la responsabilité d'exercer la police de la publicité au-delà du 1^{er} août 2024.

Le sujet pourrait donc revenir en séance d'ici l'été selon la position des communes et de l'Agglo.

Mutualisation d'un service de police municipale

L'Agglo propose aux communes d'adhérer à un service de police municipale mutualisé entre différentes communes. L'intérêt ici serait la gestion des incivilités, le stationnement, les ordures ménagères... car l'agent de police municipal peut verbaliser. Toutefois, le coût reste important : 12 000 € par an pour 1 agent de police 7h par semaine.

A l'unanimité, il est fait le choix de ne pas donner suite à cette proposition.

Changement des fenêtres de la Cure

Les locataires de la Cure ont signalé le manque d'isolation du bâtiment et notamment des fenêtres, qui datent du début des années 1990. Des devis sont donc en cours de réalisation.

Les propositions reçues sont les suivantes :

- BRI Mathieu : 13 798,46 € TTC
- CAMU Menuiserie : 14 417,17 € TTC

Cela n'ayant pas été prévu au budget, les travaux seront entrepris ultérieurement et feront l'objet de demandes de subventions. Avec les exigences de performances énergétiques de plus en plus importantes, ces types de travaux sont nécessaires.

Les loyers ne pourront pas être augmentés en conséquence puisque leur augmentation est réglementée.

Truck Soliha

Soliha est une association qui fait de la prévention en matière d'amélioration de l'habitat. Une réunion a été organisée avec cet organisme afin d'envisager la présence sur la commune de leur « truck ». Il s'agit d'un mini-bus aménagé comme un logement en miniature pour présenter des solutions d'aménagement et de mise en accessibilité et pour prodiguer des conseils ou encore aider à monter les dossiers de demande de subvention des particuliers.

La venue de ce truck Soliha pourrait être le 14 novembre prochain. A cette occasion, une animation avec la Gym volontaire ou la Prévention routière pourrait être organisée. Tout cela est à reconfirmer fin septembre.

Soliha se chargerait de la réalisation des flyers ; une distribution dans les boîtes aux lettres pourrait alors être envisagée.

Permanence mobilité

Le département de la Drôme souhaite aller au plus près du public inclusif (Bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emplois, difficultés de mobilité pour aller vers l'emploi). Dans cette logique de proximité, il est essentiel d'assurer un bilan de compétences de mobilité et d'accompagnement, clef d'entrée des parcours, dans un rayon inférieur à 15 kilomètres ou à 30 minutes du domicile des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, Plateforme Emploi souhaite mettre en place un partenariat avec la commune pour créer des permanences régulières à partir de 2024. Ce partenariat porterait sur la fourniture d'un local adéquat pour accueillir ces permanences, avec des bureaux équipés pour recevoir le public. Un accès à une connexion internet fiable et sécurisée serait un plus afin de permettre aux conseillers en mobilité d'effectuer l'accompagnement nécessaire.

Il s'agirait de permanences sur rendez-vous (pris directement auprès de Plateforme Emploi) lors d'un jour d'ouverture de la mairie au public.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de ce partenariat.

Location de l'Espace du Bagnol

A deux reprises cet été, le 8 juillet et le 19 août, le village a été impacté par des incivilités perpétrées par des locataires de l'Espace du Bagnol : rodéos urbains, traversée du village dangereuse, à des vitesses très excessives, feux d'artifice non autorisés en période de sécheresse et en milieu de nuit, nuisances sonores avec de la musique très forte jusque tard dans la nuit...

En conséquence, une réunion a été organisée par le SIVU le 30 août et plusieurs mesures ont été prises :

- Le chèque de caution de 1 500 € des locataires du 19 août a été conservé et remis à l'encaissement
- L'Espace du Bagnol sera fermé aux manifestations privées du 2 octobre au 2 janvier ; seules les associations seront autorisées à s'y rendre
- A partir de 2024, l'accès au Bagnol sera autorisé seulement pour les associations et les habitants de St Michel et de Montmiral. Il sera limité pour les personnes extérieures aux deux communes. Ainsi, pour qu'une personne extérieure puisse louer le Bagnol, elle devra être parrainée par un habitant de St Michel ou de Montmiral, c'est-à-dire fournir un chèque de garantie du parrain de 1 500 €, pouvant être encaissé en cas de désordres.

Le risque financier, avec une baisse des recettes du SIVU, est important mais il devenait nécessaire de prendre des mesures pour la tranquillité et la sécurité publique. Cela permettra également de libérer des week-ends et de favoriser les locations par les locaux, ce qui n'était parfois plus le cas aujourd'hui avec des week-ends réservés plus d'un an en avance.

La question de l'installation d'un limiteur de son se pose également. Des devis sont en cours.

Les personnes qui ont loué l'Espace du Bagnol pour la fin de l'année seront informées de la fermeture par courrier avec accusé réception envoyé dans les prochains jours.

Fonctionnement de l'école

Suite à la mise en place d'un collectif de parents mécontents des écoles du RPI en fin d'année scolaire, une réunion a eu lieu le 29 août dernier avec l'inspectrice et en présence des directeurs d'école, des parents délégués, des représentants de l'Amicale Laïque, des maires et de la présidente du SIVOS.

Lors de cette réunion, des difficultés de communication entre parents/amicale/enseignants ont été identifiées. Par conséquent, une médiation a été proposée ; le Maire de Saint Michel en sera l'animateur pour organiser différentes réunions et renouer le dialogue entre les acteurs, dans un souci de relance de la cohésion éducative et pour le bien-être des enfants.

Cette première réunion de médiation aura lieu le 19 septembre à 18h30. L'inspectrice a également rencontré les enseignantes et proposé des formations. Il est également à noter que lors de l'Assemblée générale de l'Amicale Laïque, un enseignant sera présent.

Occupation de la Salle de Max

Pour rappel, un professionnel de santé avait sollicité la mairie pour occuper un local communal début 2024. Le montant des travaux pour aménager la Salle de Max en conséquence est estimé à 50 000 € environ, travaux éligibles à des subventions.

En raison du montant des travaux, non prévus au budget 2023, et des délais demandés très courts pour une installation début 2024, il est décidé de ne pas donner suite à la proposition faite en juin dernier.

En revanche, une réflexion est toujours en cours quant à l'utilisation de la Salle de Max et à la possibilité de pouvoir y accueillir un voire deux professionnels de santé à l'avenir.

Pour cela, une rencontre a eu lieu avec le CAUE, organisme public qui peut intervenir pour aider la commune à monter le projet. Le CAUE propose de travailler sur un projet pour la somme de 1 600 € (adhésion + quatre jours de travail). Les communes alentours seront contactées pour savoir si le soutien du CAUE est intéressant ou pas.

Groupe de travail sécurité

Pour rappel, un état des lieux avait été réalisé en avril 2023.

Depuis, des prestataires ont été contactés et des propositions faites :

- Les panneaux superflus dans le village ont été supprimés
- Le marquage au sol sera refait dans le village
- Entrée nord : marquer un passage-piéton Rue du Chalon/Route de la Toume
- Rue du Chalon/Chemin de la Grande Combe : tracer à nouveau le « stop »
- Rétrécissement au niveau des numéros 600/710 Rue de la Patache : marquer une ligne blanche et un « cédez le passage » pour forcer l'arrêt

Ecluse nord

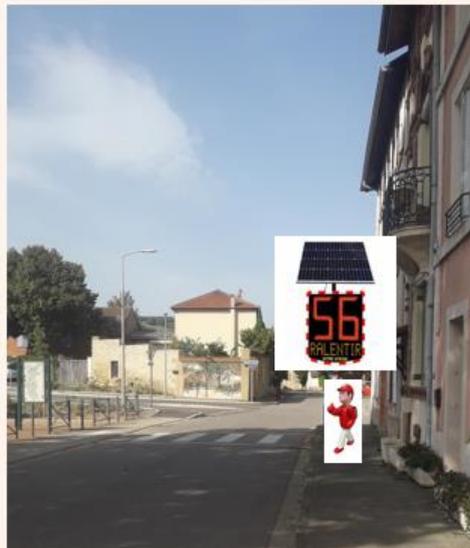


- Rue de la Mère d'Aigues : pose d'un miroir et d'un stop
- Place des Gaminous : mise en place d'un radar pédagogique, d'un coussin berlinois au niveau de la bascule et mise en place de silhouette au passage piéton devant l'école. La pose de silhouette peut être dangereuse (manque de visibilité) et sera donc envisagée ultérieurement.

bascule



Place des gaminous



- Rue de la Cure : mise en place d'un stop et d'un miroir
- Entrée sud : création d'un chemin piétonnier avec la pose de barrières
- City Park : aménagement de l'accès au city car le croisement de plusieurs rues à proximité est dangereux pour les nombreux enfants qui passent à pied ou en vélo

Le chiffrage qui a été fait, hors radar pédagogique, est estimé à 8 600 € environ. Un prochain comité de sécurité devra être organisé pour prioriser les actions à mener.



devis

équipement	signaux girod	Burrial	signal 26	Cheval	norm equip	budget
peinture 50 kg	326,5	390				
marquage zone PMR eglise			249			249
panneau carré 500	51					408
panneau octogonal 600	62	72	119			124
panneau octogonal 600 posé scellé			259			
panneau triangle céder passage	43	54				86
panneau city stade	39		59			78
tube 3m avec collier	40	40				600
radar alim solaire	2744		4398			
miroir inox poli 600x450	436	385?	349			872
barriere protection 1072		186				930
barriere protection 1572		201	269			
potelet 1215		77	149			385
panneau indication bi mat 7 lames		900				900
refection marquage total			302			302
passage piéton avec bandes pododactiles			356			356
figurines de signalisation couple petits écoliers					834	834
coussin berlinois + balises			2742	4000?		2742
						8617

Comme cela a pu être fait par le passé, il sera demandé à Valence Romans Agglo de pouvoir bénéficier d'un prêt ponctuel de radar pédagogique.

Inauguration du City Stade

L'inauguration du City se prépare pour le 16 septembre prochain :

- La mairie du Chalon va être contactée pour pouvoir récupérer son barnum
- Le coût du buffet (boissons, fromage, charcuterie, pizza et quiche) est estimé à 640 €
- Il y aura besoin d'aider pour tout préparer le samedi matin à 8h
- Des animations sportives sont prévues, avec les enfants de l'école de Saint Michel
- Le nettoyage du site est prévu le samedi 9 septembre (débroussaillage, taille...)

- Une réflexion est en cours pour compléter l'offre au City en proposant des appareils de sport en libre-service
- L'accès PMR est à étudier ; un fauteuil roulant ne peut pas passer par les barrières pour accéder au City.

Tour des commissions

- Cadre de vie :
 - La livraison du panneau de bienvenue est prévue mi-septembre.
 - Le remplacement, gratuitement par le prestataire, d'une nouvelle guirlande contre une guirlande non réparable a été effectué.
 - Le fleurissement (plantation) du village est prévu pour cet automne.

Divers

- Durant l'été, une alerte a été reçue de la part de l'ARS pour des mesures de plomb et nitrates supérieures à la réglementation autorisée aux toilettes de la Place Val'Fontaine. Depuis, une nouvelle analyse a été réalisée et les nouvelles mesures sont conformes.
- Dans le cadre des journées du patrimoine, une visite de Saint Michel avec un guide est prévue le dimanche 17 septembre à 14h30.
- Une candidature a été reçue pour l'appartement au-dessus de la mairie. Cette candidature est acceptée au 1^{er} octobre 2023.
- Des hurlements provoqués ont eu lieu fin août par la DDT pour pouvoir comptabiliser le nombre de loups présents sur nos territoires. Un loup a été entendu sur la commune de Saint Michel le 22 août 2023
- Emmanuelle ANTHOINE, députée, nous a fait part de la loi sur les risques incendie et la prévention qui a été adoptée cet été et qu'elle avait soutenue. Dorénavant, des obligations de débroussaillage pourront être incluses dans le PLU. De même, les communes pourront faire effectuer d'office, à la charge des propriétaires, des travaux de débroussaillage.
- Plusieurs demandes de remise en état de chemin/fossé ont été reçues en mairie. Le tour de la commune est à réaliser, notamment suite aux orages.
- La commune de Chatillon Saint Jean, en remplacement du centre aéré associatif Kaliwali, propose un ALSH communal appelé Chatikids. Pour proposer des tarifs plus avantageux aux habitants, une entente a été mise en place avec Montmiral, Parnans et Triors. Une participation est demandée aux communes membres de l'entente pour régler le reste à charge des familles utilisatrices du centre aéré. Montmiral ayant conventionné avec Chatillon et les communes fonctionnant de paire en RPI, il est proposé de conventionner également avec Chatillon. Autre avantage : les enfants des communes conventionnées sont prioritaires pour l'accueil. Cela fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL